

RÈGLEMENT «JEU COCA-COLA / SNP U 2023»

Art. 1 : Société Organisatrice

La S.A. BRASSERIE DE TAHITI, R.C.S Papeete TPI 531 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé à Papeete, 17 Place Notre Dame, organise en Polynésie française un jeu gratuit sans obligation d'achat du **07 août au 03 septembre 2023** intitulé «**Jeu COCA-COLA / SNP U 2023**».

Art. 2 : Participation

La participation au « **Jeu COCA-COLA / SNP U 2023** », est ouverte à toute personne majeure résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la Brasserie de Tahiti et de ceux des points de vente concernés.

Art. 3 : Modalités

Le participant pourra participer au jeu, à son choix, au moyen soit :

1. d'un bulletin de participation dûment rempli (coordonnées et une case à cocher) disponible gratuitement à l'agence NBC AGENCY située Servitude Liais, St-Hilaire, Faa'a :

- sur place du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, à raison d'un bulletin par participant et par jour.

- par courrier à : Agence NBC AGENCY - Jeu COCA-COLA / SNP U 2023 – BP 4264 – 98713 Papeete, les frais de port étant remboursés sur simple demande.

2. En complétant (coordonnées et 1 case à cocher) le bulletin jeu disponible dans les points de vente **Magasin Ah-Yin (Mataiea), Super U Vénustar Mahina, Super U Are (Paopao), U Express Week-end Punaauia, U Express Faaa, Supermarché Hamuta, Super U Tamanu Papara, U Express Toa Remy (Maharepa), Magasin Afareaitu (Moorea), U Express Liaut (Uturoa), U Superette Haamene de Taha'a, Super U Fare Nui (Huahine)** et d'y agraffer le ticket de caisse original obtenu par l'achat au choix 2 bouteilles 1.5L COCA-COLA, COCA-COLA SANS SUCRES, COCA-COLA LIGHT, SPRITE, FANTA ORANGE, FANTA FRAMBOISE et FANTA RAISIN dans l'un des points de vente cités ci-dessus.

La date du ticket de caisse doit correspondre à un achat réalisé pendant la période du jeu.

Le tout devra être déposé au plus tard le 03 septembre 2023 à minuit, dans les urnes prévues à cet effet chez les partenaires de l'opération ou être envoyé par courrier à l'Agence NBC AGENCY - Jeu COCA-COLA / SNP U 2023 – BP 4264 – 98713 Papeete », le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'expédition seront remboursés sur simple demande.

Un tirage au sort sera effectué le lundi 18 septembre 2023 avec 4 gagnants sous contrôle d'huissier, parmi les bulletins et papiers libres récoltés dans tous les points de vente participant au Jeu COCA-COLA / SNP U 2023 et reçus ou déposés chez NBC AGENCY.

Art. 4 : Lots

Les 4 lots sont d'une valeur de :

- 1 console SONY PS5 Edition Standard + Jeu God Of War Ragnarok.....	99 990 F.TTC.
- 1 TV Xiaomi Smart 43 pouces.....	55 990 F.TTC.
- 1 Xiaomi Poco X5 5G 258Go + 1 coque transparente.....	49 990 F.TTC.
- 1 Enceinte nomade JBL Flip 6.....	17 991 F.TTC.

Valeur total des lots.....223 961 F.TTC.

Article 5 – Validité des participations

Le bulletin de participation dont :

- les informations sont illisibles ou falsifiées
- les coordonnées sont incomplètes (données à caractère personnel : nom de famille, prénom, date de naissance, numéro de téléphone)

- le règlement du jeu et la collecte de données à caractère personnel sont refusés par le participant ne sera pas pris en compte.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Un même joueur peut participer plusieurs fois au jeu. Il ne peut, cependant, y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant).

Article 6 – Tirage au sort et retrait du lot

Le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'un huissier de justice **le lundi 18 septembre 2023** au siège de la BRASSERIE DE TAHITI, 17 place Notre-Dame, BP 597-98713 Papeete. Les gagnants pourront récupérer leur lot au siège de la Brasserie de Tahiti munis d'une pièce d'identité. Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de leurs proches, muni des pièces nécessaires permettant le contrôle de l'identité des gagnants, pourra le faire à sa place.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et reste non cessible. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toute information erronée annule la participation au tirage au sort. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer ce lot.

Les gagnants seront contactés par téléphone par la BRASSERIE DE TAHITI dès que le tirage au sort sera effectué.

Si les gagnants ne peuvent être joints par téléphone et qu'ils ne se manifestent pas auprès de la BRASSERIE DE TAHITI dans un délai de 2 mois, leur lot sera annulé.

Article 7 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront publiés sur la page Facebook « Les jeux de la BRASSERIE DE TAHITI » et également disponibles au standard du siège social de la BRASSERIE DE TAHITI, social situé à Papeete, 17 Place Notre Dame.

Article 8 – Droits à l'image

Conformément à l'article 9 du Code Civil, la S.A BRASSERIE DE TAHITI devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers

Article 9 – Données à caractère personnel

La BRASSERIE DE TAHITI est responsable du traitement des données personnelles des participants conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 14 Avril 2016.

« Conformément à la Loi Informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données personnelles les concernant en s'adressant à DPO- Brasserie de Tahiti, BP597 98713 Papeete »

Pour la participation au jeu puis pour permettre de contacter les gagnants pour l'attribution des lots, la Société Organisatrice a besoin de collecter et traiter informatiquement les noms et prénoms, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone.

Les noms et prénoms sont aussi collectés pour la publication sur la page FB « Les jeux de la Brasserie de Tahiti » et du nom du gagnant et du type de lot remporté.

La base légale permettant à la BRASSERIE DE TAHITI de traiter les données à caractère personnel est l'intérêt légitime afin d'assurer le bon déroulement du jeux-concours dans le cadre de sa promotion commerciale.

Les données personnelles collectées ne sont communiquées qu'aux employés de la BRASSERIE DE TAHITI, en charge de les traiter. Elles ne sont conservées que pour la durée dudit jeu et ne sont ni transférées ni stockées.

La publication des noms des gagnants est soumise à une obligation légale (ARRETE n° 170 CM du 7 février 1992 relatif à l'information et à la protection du consommateur sur le territoire de la Polynésie française).

Les données bancaires sont collectées afin de procéder aux remboursements (participation ou règlement du jeu) à la demande du participant.

Droits du participant :

Le participant bénéficie à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de limitation, d'opposition et de suppression des données. Il peut exercer ses droits auprès de la déléguée à la protection des données personnelles de la société « Brasserie de Tahiti SA » par courrier électronique à dpo@hinano.pf ou par courrier à l'adresse suivante : DPO Brasserie de Tahiti, BP 597 98713 Papeete.

En cas de réponse insatisfaisante, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Article 10 – Droit d'interruption

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment ce jeu et ceci sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Article 11 – Dépôt du jeu

Le présent règlement est déposé auprès de l'office d'huissier de justice *SCP Gérard LEHARTEL – Dania UEVA – June LOTE, 13 rue Tepano Jaussen BP 2060 – 98713 PAPEETE*.

Le règlement complet est disponible :

- à l'Agence NBC AGENCY.
- Sur les urnes mises à disposition dans les points de vente participant au jeu.
- Il pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence NBC AGENCY - BP 4264 – 98713 Papeete, l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.